

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Annik Febbrari](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7fa83724ee88de38d5420e68>

Date d'obtention : 2021-08-30 17:52:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il y a des étapes claires à suivre,
que je peux nuire au processus judiciaire, si je pose des questions à l'élève avec des intentions malveillantes, je confisque son téléphone que je mets dans le sac scellé, et je rejoins la police.
de ne jamais regarder les photos
les rencontres se font 1 à 1
l'efficacité de la méthode

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

une sécurité de faire la bonne affaire
une façon de faire efficace et universelle dans mon école
de faire la différence entre un geste impulsif et malveillant

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Démontrer une neutralité envers les élèves rencontrés.